



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2020
Délibération n°DEL-2020-0260

OBJET : Commission de Délégation de Service Public (CDSP) : élection des membres titulaires et suppléants

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 62
Pouvoirs : 7
Absents : 0
Excusés : 12
Pour : 69
Contre : 0
Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

22/10/2020
et affichage le

22/10/2020

Secrétaire de séance :
Anne-Françoise BESSON

Le 12 octobre 2020 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 6 octobre 2020.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Dominique BONNET, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Jean-Yves GAYET, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO

Pouvoir : Philippe LORIMIER à Henri BAILE, Christophe BORG à Cédric ARMANET, Patricia BAGA à Clara MONTEIL, Alexandra COHARD à Hervé LENOIRE, Annie FRAGOLA à Patrick BEAU, Serge POMMELET à Annie TANI, Damien VYNCK à Cécile ROBIN

Vu les articles L1411-5 et D1411-3 à 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°DEL-2020-0225 du conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan en date du 21 septembre 2020 relative aux conditions de dépôt des listes au sein de la Commission de Délégation de Service Public,

Monsieur le Président rappelle que le conseil de communauté du 21 septembre a procédé à la définition des conditions de dépôt des listes au sein de la commission de délégation de service public (CDSP).

Il y a donc lieu de procéder à cette élection.

Pour rappel :

- la CDSP est composée, outre l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, de 5 représentants titulaires et de 5 suppléants élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;
- les candidats sont des conseillers communautaires titulaires ;
- les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
- en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ;
- en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;

Une seule liste a été envoyée. Monsieur le Président en donne la composition :

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC LISTE CANDIDATE
Titulaire 1 : Claude BENOIT Titulaire 2 : François BERNIGAUD Titulaire 3 : Annie FRAGOLA Titulaire 4 : Régine MILLET Titulaire 5 : Brigitte SORREL Suppléant 1 : Thierry FEROTIN Suppléant 2 : Cécile CONRY Suppléant 3 : Régine VILLARINO Suppléant 4 : Christelle MEGRET Suppléant 5 : Christophe SUSZYLO

Une seule liste ayant été envoyée, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, après que le Président en ait donné lecture.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que M. François OLLEON sera le représentant du Président au sein de la CDSP.

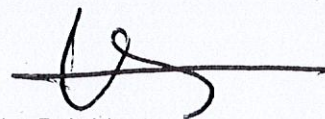
La commission de délégation de service public est donc composée comme suit :

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
<u>Titulaires :</u> Claude BENOIT François BERNIGAUD Annie FRAGOLA Régine MILLET Brigitte SORREL <u>Suppléants :</u> Thierry FEROTIN Cécile CONRY Régine VILLARINO Christelle MEGRET Christophe SUSZYLO

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 12 octobre 2020


Le Président,
Henri BAILE